



69550  
Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025  
Extrait du registre des Délibérations  
Délibération n°23

OBJET :

CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE  
DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL  
MODIFICATION

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27  
membres  
Présent(s) : 21  
Pouvoir(s) : 4  
Absent(s) : 6  
Délibération comportant  
1 page(s),  
0 annexe(s)  
Réception en Préfecture le : 12/12/2025  
Publication le : 12/12/2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le neuf décembre deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :** Peggy ROUGE-PIPEREAU (à Simone GUEYDON), Jean-François TEIL (à Lydie AUGAY), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia BALMONT), Romain COLLIER (à Daniel DUMONTET)

**Le ou les membres absent(s) :** Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-François TEIL, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 7 octobre 2025 portant concours restreint de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un centre technique municipal ;

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme-travaux réunie le 25/11/2025

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- affaires générales réunie le 01/12/2025

Considérant le projet de construction d'un Centre technique municipal sur la commune d'Amplepuis ;

Considérant que le montant estimé des travaux s'élève à 3 000 000.00€ HT hors mobilier ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de recourir à une procédure formalisée pour recruter un maître d'œuvre pour ces travaux ;

Considérant que le choix s'est porté sur la procédure de concours restreint ;

Le Conseil municipal complète la délibération du 7/10/2025 comme suit :

- APPROUVE la consistance de l'opération ainsi que le montant prévisionnel des travaux (3 000 000€ HT) ;
- APPROUVE le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint sur croquis et lettre synthétique de présentation du projet
- FIXE au nombre de 3 le nombre de membres qualifiés du jury et à FIXE leur rémunération à un forfait maximal de 450€ HT par réunion du jury (soit par demi-journée) ;
- FIXE le nombre de candidats admis à concourir à 3 ;
- FIXE le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée aux candidats admis à concourir ayant remis une proposition à 12 500€ HT par candidat dans la limite de deux candidatures non retenues ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 9 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,  
René PONTET